



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 106500

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle de nouveau l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le taux de la TVA applicable aux équipements de sécurité et de protection des usagers des deux-roues. La lutte contre l'insécurité routière mise en place par le Gouvernement, priorité du Président de la République, a rencontré un franc succès en France. Néanmoins, la loi sur la sécurité routière connaît encore quelques zones d'ombre. L'utilisation par les usagers des deux-roues de matériels de protection, comme le port du casque obligatoire, constitue un élément indispensable de prévention des risques. Cependant, le coût de ces équipements reste toujours un frein à l'achat, surtout auprès des jeunes, très utilisateurs de ce mode de locomotion. En conséquence, il lui demande à nouveau si, dans le cadre de la prévention routière, l'abaissement du taux de TVA à 5,5 % applicable à ces biens d'équipements est envisageable. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Les questions de sécurité routière et la lutte contre la violence routière constituent des préoccupations fortes et constantes des pouvoirs publics. Cela étant, seuls les biens et services inscrits à l'annexe H à la directive n° 92/77 du 19 octobre 1992 relative au rapprochement des taux de TVA dans la Communauté européenne peuvent être soumis par les États membres au taux réduit de la taxe. Or, aucune des rubriques de cette annexe ne mentionne des matériels destinés à la sécurité des personnes lors du transport, à l'exception des sièges d'enfants pour véhicules automobiles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106500

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10550

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12743